



CONCEPTION



RÉALISATION



INTÉGRATION

Code éthique



CONCEPTION



RÉALISATION



INTÉGRATION

Le présent Code éthique rassemble les principes et valeurs fondamentales que partagent l'entreprise et l'ensemble de ses parties prenantes : clients, fournisseurs, sous-traitants, commissaires aux comptes, conseils, partenaires et autres intermédiaires.

Parmi ces valeurs figurent l'intégrité, la loyauté, le respect des personnes, la lutte contre la corruption et la concurrence déloyale, l'éthique professionnelle et la responsabilité sociétale. Elles guident la conduite des affaires et les comportements attendus au quotidien.

Ce Code s'applique à tous les collaborateurs de VELA Industrie, ainsi qu'aux tiers engagés dans ses relations commerciales. Il vise à encadrer les pratiques professionnelles, à protéger la réputation de l'entreprise et à maintenir la confiance de ses clients, partenaires et salariés.

Chaque collaborateur est tenu, dans le cadre de ses fonctions, de respecter les règles énoncées dans ce document. Celui-ci a pour objectif de faire connaître les valeurs et attitudes de l'entreprise afin que chacun puisse les comprendre et les intégrer dans son activité professionnelle.

Ce Code complète les dispositions du Règlement intérieur de l'entreprise. Les règles qu'il contient ont la même valeur obligatoire et leur non-respect peut entraîner des mesures disciplinaires.

Il est de la responsabilité de chaque collaborateur de prendre connaissance du Code éthique et de s'y conformer. En cas de doute ou de question sur la conduite à adopter, il est recommandé de se rapprocher de sa hiérarchie ou des services compétents pour obtenir un éclairage et garantir le respect de ses principes.



CONCEPTION



RÉALISATION



INTÉGRATION

Respect des lois et réglementations

VELA Industrie s'engage à se conformer à l'ensemble des lois et réglementations en vigueur dans chacun des pays où elle opère. Ce respect est essentiel et constitue une exigence majeure dans nos relations avec nos clients, ce qui implique une vigilance particulière à l'égard des cadres juridiques locaux.

Chaque collaborateur a la responsabilité de se renseigner sur les règles applicables à chaque pays ou entreprise concernée, de les consulter, de s'y conformer et de veiller à leur application. Les directives internes de nos clients doivent être observées avec le même degré de rigueur.

En cas de doute ou de question, il appartient au collaborateur de solliciter les services compétents pour obtenir les informations nécessaires, dans le respect du cadre légal et réglementaire en vigueur.

Relation entre collaborateurs

La gestion des ressources humaines, ainsi que les relations entre les collaborateurs, sont fondées sur les principes de respect mutuels, de bienveillance, de courtoisie et de confiance.

VELA Industrie attache une grande importance aux respects de la réglementation sur toutes les discriminations. Elle sensibilise ses collaborateurs sur les bons gestes à adopter, tels que « *ne pas accepter d'être un témoin silencieux et dénoncer toute situation de harcèlement ou de discrimination* ».

Chaque collaborateur doit respecter la vie privée de ces collègues, et de toutes personnes en relation avec elle, dans le cadre de sa relation professionnelle.



CONCEPTION



RÉALISATION



INTÉGRATION

Respect des règles de concurrence

Le respect des lois et réglementations relatives à la concurrence est une priorité pour VELA Industrie, dans le but de garantir une concurrence libre, loyale et équitable. Cette exigence s'applique à l'ensemble de ses relations commerciales, en France comme à l'international.

VELA Industrie rejette fermement toute pratique anticoncurrentielle ou déloyale, notamment les accords avec des concurrents sur les conditions financières, la répartition des marchés, des prestations ou des clients.

Toute action concertée ou entente, même informelle, ayant pour effet de restreindre la libre concurrence est strictement interdite.

Il est formellement interdit d'échanger ou de divulguer des informations commerciales à des concurrents. Les conditions financières doivent être établies en toute indépendance, sans concertation avec d'autres acteurs du marché.

Relations avec l'ensemble des partenaires

VELA Industrie établit avec l'ensemble de ses partenaires des relations fondées sur les valeurs éthiques définies en préambule. Fidèle à ces principes, elle attend de ses partenaires qu'ils les partagent, les intègrent dans leur propre organisation et les appliquent dans leurs pratiques.

Cette exigence renforce l'image de VELA Industrie et nourrit la confiance et la fidélité de ses partenaires.

Dans le cadre de ses relations commerciales, VELA Industrie sélectionne ses fournisseurs, prestataires et partenaires selon des critères stricts de qualité, de performance, et de conformité aux réglementations locales et internationales.

Elle accorde une attention particulière au respect des droits humains fondamentaux et veille à ce que ses partenaires adoptent les mêmes engagements. Elle encourage ainsi la mise en œuvre d'actions concrètes en matière de protection de l'environnement, de lutte contre la corruption, contre le travail des enfants, pour le respect des normes du travail, et pour la promotion des droits de l'homme.



CONCEPTION



RÉALISATION



INTÉGRATION

Lutte contre la corruption

VELA Industrie s'attache à lutter contre les faits de corruption tels que définis dans la loi dite « Sapin II » du 9 décembre 2016, qu'elle soit passive ou active, le trafic d'influence qu'il soit actif ou passif.

VELA Industrie applique les lois nationales et internationales relatives à la lutte contre la corruption dans les pays où elle intervient.

Un code de conduite anti-corruption et sur les cadeaux et invitations a été mis en place afin de sensibiliser nos collaborateurs sur les bonnes pratiques et les mesures d'alerte à leur disposition.

Gestion des conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêt survient lorsqu'un collaborateur détient un intérêt personnel susceptible d'influencer, ou de donner l'apparence d'influencer, l'impartialité et l'objectivité dans l'exercice de ses fonctions. Cela peut inclure le fait de tirer un avantage personnel ou de favoriser un proche.

Les collaborateurs de VELA Industrie doivent agir de manière objective, en mettant de côté toute considération personnelle dans leurs prises de décision.

Toute activité ou mission qui irait à l'encontre de ce principe ou qui nuirait aux intérêts de VELA Industrie est strictement interdite.

Sincérité de l'information comptable et financière

VELA Industrie s'engage à produire et à diffuser des informations fiables, transparentes et régulièrement mises à jour.

La publication de ses états financiers reflète fidèlement sa situation économique, les résultats de ses activités et contribue à maintenir la confiance de ses partenaires.

L'élaboration de ces comptes est réalisée conformément aux principes comptables en vigueur, sur la base d'écritures dûment justifiées.



CONCEPTION



RÉALISATION



INTÉGRATION

Utilisation des ressources informatiques de l'entreprise

Les collaborateurs doivent se conformer aux règles d'usage informatique en vigueur au sein de VELA Industrie

L'informatique, à savoir le matériel, les logiciels, les réseaux et les informations qui y sont contenues, constitue un facteur clé de réussite de VELA Industrie et doit être utilisée de façon responsable et uniquement à des fins légitimes.

Les courriers électroniques doivent être rédigés avec le même soin que toute autre communication écrite, dans le respect des personnes et de la dignité. Il est notamment interdit d'utiliser les systèmes informatiques de VELA Industrie pour consulter, sauvegarder ou envoyer des pages Internet ou des messages aux contenus illicites ou diffamatoires.

L'installation d'un matériel ou d'un logiciel non conforme aux normes informatiques ou contrevenant aux droits d'auteur de tiers est formellement interdit. Des sanctions disciplinaires pourraient être appliquées en cas de non-respect de ces règles d'utilisation.

Santé, sécurité et inclusion

VELA Industrie accorde une attention particulière à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs en déployant des actions de prévention, d'information et de formation adaptées.

Les risques professionnels sont identifiés et évalués dans le document unique de l'entreprise, et des mesures spécifiques sont mises en œuvre pour les anticiper et les prévenir.

Les dispositifs de protection santé et de prévoyance mis en place permettent également aux collaborateurs d'accéder à des actions de sensibilisation autour de la santé, pour eux-mêmes comme pour leurs proches.

Par ailleurs, VELA Industrie mène une politique active en faveur du handicap, en collaborant avec des associations et en favorisant l'intégration de personnes en situation de handicap au sein de ses équipes.



CONCEPTION



RÉALISATION



INTÉGRATION

Respect de l'environnement

VELA Industrie s'engage à maîtriser son impact sur l'environnement en adoptant des pratiques responsables, visant notamment réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES), à améliorer la gestion et le recyclage de ses déchets, et à optimiser sa consommation d'eau et d'énergie.

Je, soussigné.....
m'engage à respecter les règles définies dans le présent
Code éthique.

Signature :.....